

Le **B.P.J.E.P.S Loisirs Tous Publics** est certifié par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques – arrêté du 18/07/2016 - JO du 26/07/2016, homologué de niveau 4 . Il a pour objectif de former des animateurs professionnels polyvalents.

L'animateur (trice) exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il/elle peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

Public :

Ce cycle de formation concerne les personnes ayant validé leur projet professionnel par une expérience dans le secteur de l'animation (200 heures minimum), de façon bénévole ou salariée et qui souhaitent se professionnaliser. Titulaire du PSC1

Le statut du stagiaire à l'entrée en formation :

→ Au travers des différents dispositifs de la formation professionnelle :

- ✓ Le Contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus : consulter le site du CFA Arfa : <https://www.arfa-idf.asso.fr>
- ✓ Le Contrat de professionnalisation
- ✓ Le Parcours Emploi Compétences (PEC) : vérifier votre éligibilité auprès de votre Pôle Emploi
- ✓ Le Compte Personnel de Formation
- ✓ Le financement individuel : (demander un devis au 01 53 09 00 45)

Contenus :

Formation professionnelle en alternance dans la structure.

La formation en centre se présente sous la forme de 4 unités capitalisables :

→ UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUS LES LIEUX ET TOUTES LES STRUCTURES

- ✓ Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- ✓ Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- ✓ Contribuer au fonctionnement d'une structure

→ UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE.

- ✓ Concevoir un projet d'animation
- ✓ Conduire un projet d'animation
- ✓ Evaluer un projet d'animation

→ UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS » ET DE LA DIRECTION D'ACCUEIL DE MINEURS (ACM)

- ✓ Organiser et évaluer les activités
- ✓ Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif
- ✓ Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

→ UC4 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE.

- ✓ Situer son activité d'animation dans un territoire
- ✓ Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention « LTP » en référence au projet de la structure
- ✓ Conduire des activités d'animation

Les épreuves de validation : → Tout au long de la formation → Rattrapage

Intervenants :

- Un référent de parcours sur l'ensemble de la formation
- Une équipe de formateurs intervenant tout au long de la formation selon les thèmes à traiter
- Une équipe de techniciens et de professionnels de terrain.

Chaque Unité Capitalisable de Certification peut être obtenue séparément, selon les modalités étudiées préalablement

Dates de la formation BPJEPS Animateur / Mention Loisirs Tous Publics

Du 25 Mars 2024 au 25 Mars 2025

Durée de la formation

630 heures en centre de formation
Minimum 931 heures en entreprise
(Hors congés)

Envoi du dossier de candidature et contact :

Par courrier à :

CAMPUS LEO LAGRANGE
150 Rue des Poissonniers
75883 PARIS Cedex 18

Par courriel :

secretariatidf@campus-leolagrange.org

(Un dossier unique Format PDF
exclusivement)

Pour le 23 février 2024

Site : www.campus-leolagrange.org

Horaires en centre

9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Lieu de formation (Merci de ne pas envoyer de dossier de candidature)

CAMPUS LEO LAGRANGE
5 Avenue de la République
91260 Juvisy sur Orge

Coût de la formation

7119 € TTC - taux horaire : 11,30€

Pour tout accompagnement au
financement de votre formation

Contact : secretariatidf@campus-leolagrange.org

☎ : 01 53 09 00 45

Possibilité de prise en charge par la
Région IDF se renseigner

Tests de sélection des candidats uniquement sur convocation et en distantiel / Visio :

Modalités : un écrit en lien avec le métier
d'animateur/directeur et un entretien de
motivation

Accessibilité des personnes à mobilité
réduite et en situation de handicap : Nos
parcours sont individualisés et adaptés à
chacun. N'hésitez pas à nous contacter pour
plus d'informations.